



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 6325

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conditions de travail des centres hospitaliers spécialisés dans la santé mentale. En effet, malgré une constante augmentation de l'activité des centres spécialisés dans la santé mentale, ceux-ci ne disposent pas des moyens humains nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. Il lui demande s'il entend renforcer les effectifs pour rendre opérationnel le travail des professionnels de la psychiatrie. - Question transmise à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

Texte de la réponse

La pénurie de praticiens hospitaliers dans différents départements de France, et notamment en Seine-Maritime, est un sujet qui retient toute l'attention du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. C'est pourquoi des mesures concrètes ont été prises pour pallier ce déficit. Il s'agit, d'abord, de mesures d'attractivité pour le système hospitalier public : la prime d'engagement de servir sur un poste défini à recrutement prioritaire, dans les zones géographiques déficitaires ; la revalorisation de l'ensemble des rémunérations des praticiens hospitaliers (grilles plus attractives, indemnité d'engagement de service public exclusif) ; la politique de réorganisation hospitalière qui doit conduire à une utilisation plus optimale des ressources médicales, dans une approche territoriale des besoins de santé. Il s'agit ensuite de mesures pour remédier à la démographie médicale, par l'augmentation du *numerus clausus* des étudiants en médecine cette année, qui pourra se poursuivre dans le temps. Par ailleurs, s'agissant plus précisément de la Seine-Maritime, treize postes vacants dans les différents centres hospitaliers seront publiés au Journal officiel de la République française au mois de mars 2003, afin de permettre le recrutement de praticiens hospitaliers à plein temps.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6325

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4098

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1876